

Résumé

Suite à la Révolution du 14 janvier 2011 et à la demande des autorités tunisiennes, le présent rapport évalue le cadre d'intégrité du secteur public pour apporter un premier éclaircissement sur les mesures qui doivent être mises en place. Cette évaluation se base notamment sur la « Recommandation de l'OCDE de 1998 portant sur l'Amélioration des comportements éthiques dans le service public » et les « Principes de 2008 de l'OCDE pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics » qui rassemble les bonnes pratiques et leçons tirées des pays membres de l'OCDE. Le rapport comprend également des références aux expériences des pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord dans la mise en place de politiques de promotion de l'intégrité et de prévention de la corruption.

Les propositions d'action de cette première évaluation fournissent une feuille de route aux autorités tunisiennes en vue de renforcer le cadre d'intégrité dans le secteur public. Un accent particulier est mis sur le domaine des marchés publics qui est un domaine particulièrement vulnérable à la corruption.

Afin de développer un cadre d'intégrité dans le secteur public, les autorités tunisiennes pourraient envisager de :

- réaliser des diagnostics détaillés des vulnérabilités et risques dans le secteur public par activité et par secteur ;
- combler les lacunes les plus importantes qui existent dans le cadre juridique pour définir et sanctionner la corruption et la malversation ;
- doter les institutions nouvellement créées de lutte et de prévention de la corruption ainsi que les institutions de contrôles de moyens humains et financiers adéquats afin de garantir leur indépendance ;
- développer des mesures spécifiques visant les fonctionnaires afin de les sensibiliser aux normes de conduite à appliquer et de les aider à mieux gérer les risques, notamment à travers des outils tels que les codes de conduite, des mécanismes de formation et de conseil pour aider les fonctionnaires publics à appliquer ces principes d'intégrité

dans la gestion des fonds publics, la réactivation des déclarations de patrimoine afin que celles-ci soient un outil efficace pour aider à lutter contre l'enrichissement illicite ;

- renforcer les capacités spécialisées de prévention de la corruption dans le secteur public et l'indépendance des corps de contrôle ;
- renforcer la transparence et la reddition des comptes au travers de l'implication de l'ensemble des parties prenantes notamment à travers l'élaboration d'un cadre législatif adéquat pour favoriser l'accès à l'information.

En vue de promouvoir la transparence et l'intégrité dans les marchés publics, les autorités tunisiennes pourraient envisager de :

- rationaliser le système légal et réglementaire et développer des manuels pour guider les acheteurs publics afin de gérer les risques dans tous les phases des marchés publics ;
- professionnaliser la fonction d'acheteur public et développer les capacités ;
- développer des données objectives sur les marchés publics, notamment dans le cadre de la mise en place d'une plateforme électronique de marchés publics ;
- développer un partenariat avec le secteur privé dans la mise en œuvre des réformes en matière de marchés publics notamment en instaurant un mécanisme régulier de consultation et de dialogue avec le secteur privé ;
- assurer l'intégrité dans les relations entre le gouvernement et les fournisseurs potentiels, notamment en renforçant l'indépendance des mécanismes de recours.



Extrait de :

OECD Integrity Review of Tunisia

The Public Sector Framework

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264194175-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Résumé », dans *OECD Integrity Review of Tunisia : The Public Sector Framework*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264193574-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.